



GROUPES 3 12 M FONGICIDES

Fongicide INSTRATA®

FONGICIDE

SUSPENSION

COMMERCIAL

Pour utilisation sur les terrains de golf.

GARANTIE :

Chlorothalonile 362 g/L
Propiconazole 57 g/L
Fludioxonile 14,5 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,008 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

**AVERTISSEMENT : IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **28861**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 1 -877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Cause une irritation modérée des yeux et de la peau. Peut provoquer une sensibilisation de la peau. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher ou d'utiliser du tabac. Un contact répété, fréquent ou prolongé avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Équipement de protection individuelle :

Porter des lunettes de protection ou un écran facial, une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, de l'application du produit ainsi que du nettoyage et de l'entretien de l'équipement. Pendant le mélange et le chargement du produit, il faut aussi porter un tablier résistant aux produits chimiques.

NE PAS entreposer près d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer au frais. Protéger contre la chaleur excessive. N'appliquer qu'aux endroits indiqués sur l'étiquette.

NE PAS retourner aux endroits traités ni y permettre à quiconque d'y retourner tant que le fongicide INSTRATA® n'est pas sec.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application du produit sur des pentes modérées ou fortes, des sols compactés ou des sols argileux.

Éviter d'appliquer en cas d'avertissement de pluie abondante.

On peut réduire la contamination de zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre l'endroit traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application (par exemple, haies et boisés).

Le fludioxonile est persistant et a des effets résiduels. On lui recommande de ne pas utiliser de produits contenant du fludioxonile aux endroits traités avec ce pesticide la saison précédente.

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer le produit à proximité d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination d'une portion inutilisée ou superflue de produit, ou en cas de déversement et de nettoyage d'un déversement, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Pour les contenants recyclables à usage commercial:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir ou Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour les contenants consignés à usage commercial:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être rapporté à un point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour les contenants réutilisables à usage commercial:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide INSTRATA est formulé pour l'emploi sur les tertres de départ, les verts et les allées des terrains de golf.

Directives de mélange

NE PAS mélanger le fongicide INSTRATA avec d'autres pesticides, surfactants ou engrais, à moins d'indication contraire sur l'étiquette.

Durant le remplissage, ajouter lentement la dose requise de fongicide INSTRATA dans le réservoir de solution à pulvériser. Faire fonctionner l'agitateur durant le remplissage du réservoir du pulvérisateur et pendant l'application.

Ne pas appliquer le fongicide INSTRATA à l'aide d'un système de pulvérisation à ultra bas volume (UBV).

Remarque : Avant de commencer la préparation de la bouillie de pulvérisation, inverser lentement le contenant de fongicide INSTRATA à plusieurs reprises pour assurer un mélange uniforme.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**MODE D'EMPLOI**

Appliquer le fongicide INSTRATA dans au moins 400 à 800 L/ha d'eau.

Employer le fongicide INSTRATA avec de bonnes pratiques d'entretien de la pelouse.

TURF - Application sur les tertres de départ et les verts	
MALADIE	Moisissure grise des neiges (<i>Typhula incarnata</i> , <i>T. ishikariensis</i>) Moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>)
DOSE (mL/100 m²)	300
INSTRUCTIONS	Ne faire qu'une seule application à la fin de l'automne avant que la neige ne recouvre le sol. Ne pas appliquer sur la neige ou lorsque la température est inférieure à 0 °C. Ne pas effectuer plus d'un traitement par saison.
TURF - Application sur les allées de terrains de golf	
MALADIE	Moisissure grise des neiges (<i>Typhula incarnata</i> , <i>T. ishikariensis</i>) Moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>)
DOSE (mL/100 m²)	225-300
INSTRUCTIONS	Ne faire qu'une seule application à la fin de l'automne avant que la neige ne recouvre le sol. Utilisez le faible taux dans les régions qui ont des conditions historiques de pression faible à modérée de la maladie. Utilisez le taux élevé dans les régions qui ont des conditions historiques de pression de la maladie. Ne pas appliquer sur la neige ou lorsque la température est inférieure à 0 °C. Ne pas effectuer plus d'un traitement par saison.

Restrictions

1. NE PAS effectuer plus d'un traitement par année.
2. NE PAS utiliser plus de 300 mL/100 m² de fongicide INSTRATA par traitement.
3. NE PAS tondre ou arroser la pelouse après le traitement tant que la solution pulvérisée sur le gazon n'est pas complètement sèche.
4. NE PAS utiliser ce produit autour de maisons ou d'autres zones résidentielles comme des parcs, des terrains d'école et des terrains de jeu. Ce produit ne doit pas être utilisé par des propriétaires résidentiels ou d'autres utilisateurs non accrédités.
5. NE PAS appliquer ce produit s'il risque d'entrer en contact avec des travailleurs, d'autres personnes ou des animaux de compagnie, que ce soit directement ou indirectement (dérive). Seuls des travailleurs protégés (voir la section Équipement de protection individuelle ci-devant) peuvent se trouver à proximité durant le traitement.

Puisque ce produit n'est pas homologué aux fins de la lutte antiparasitaire dans un habitat aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles. **NE PAS**

appliquer directement sur les habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs, les fossés et les terres humides) ou sur les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer l'eau potable, l'eau destinée à l'irrigation ou les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement et à l'élimination de déchets.

Application avec pulvérisateur de grande culture : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que la catégorie moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Les rampes doivent se situer à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons

Des zones tampons **NE** sont **PAS** requises quand on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est cependant requis de respecter les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons en mètre requises pour la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	
Pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion ¹	Gazon, terrains de golf	3	1	4	2	4

¹Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon sur l'étiquette de 70%. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter celle des zones tampons des produits qui est la plus étendue (restriction la plus sévère) en utilisant la taille de gouttelettes la plus grossière, selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE), indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide INSTRATA, fongicide du groupe 3, du groupe 12 et du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide INSTRATA et à d'autres fongicides du groupe 3, du groupe 12 ou du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide INSTRATA ou les fongicides du groupe 3, du groupe 12 et du groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Ne pas dépasser le nombre maximal d'applications précisé sur l'étiquette. Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.